Mise en oeuvre du programme Jeunesse

2000/2316(INI) - 22/01/2002

La commission a adopté le rapport d'initiative de Mme Lissy GRÖNER (PSE, D) sur la mise en oeuvre du programme JEUNESSE. Elle déplore que la Commission n'ait pas soumis des chiffres cohérents, en ce qui concerne l'exécution du programme au cours de l'année 2000, si bien qu'il s'est avéré impossible d'établir un bilan complet des dépenses. La Commission est invitée à remédier à ce problème à l'avenir et à élaborer, en collaboration avec les Agences nationales, un rapport annuel sur la mise en ·uvre du programme. La commission parlementaire souligne que les pays associés au programme et la Commission elle-même devraient s'acquitter ponctuellement de leurs contributions respectives au financement des Agences nationales. Elle rappelle aux États membres que les actions du programme "Jeunesse" doivent être soutenues et parachevées dans et par les États membres eux-mêmes et invite les gouvernements à ne pas se prévaloir du programme pour justifier une réduction de leurs fonds propres alloués aux programmes d'échanges de jeunes. Les députés se montrent préoccupés par les engorgements administratifs occasionnés par la partie importante de gestion décentralisée du programme. De plus, la Commission européenne est invitée à simplifier encore ses procédures internes régissant l'autorisation des projets et à en renforcer l'efficacité, afin que le délai d'autorisation qui est actuellement de 4 à 5 mois minimum, puisse être ramené à un délai n'excédant pas 3 mois. Les députés souscrivent à l'approche de la Commission visant à assurer le financement des projets grâce, en priorité, à des subventions d'un montant fixe, ce qui permettra entre autres de réduire les frais administratifs à tous les niveaux. Le rapport regrette que la proportion de jeunes défavorisés participant au programme n'est pas du tout satisfaisante et invite la Commission à procéder à une analyse des obstacles qui entravent encore la participation de cette catégorie de jeunes. Par ailleurs, les députés demandent à la Commission de favoriser la création de projets susceptibles de promouvoir l'intégration des jeunes migrants en Europe. Autres points-clé du rapport : il faut veiller à ce que la mise en ·uvre du programme garantisse un traitement équilibré des participants des deux sexes et à ce que les participants puissent obtenir un visa sans formalités bureaucratiques et à titre gracieux.